

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 18 mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Réception par l'empereur d'une lettre du président des Etats-Unis d'Amérique.

Loi qui 1° réunit les communes de Tardets et de Sorholus (Basses-Pyrénées) en une seule commune ; 2° supprime la commune d'Abensele-Haut et réunit son territoire partie à la commune de Tardets et partie à la commune d'Alos-Sibas.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La Chambre de Commerce de Lille publie les deux documents qui suivent sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs. Ils ont, en effet, une haute portée pour l'industrie de notre pays, puisque l'un d'eux, la lettre de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, annonce positivement que, vu les circonstances dans lesquelles la France se trouve aujourd'hui engagée, la levée des prohibitions, qui devait avoir lieu en 1861, est ajournée ainsi que l'enquête.

« Lille, le 2 mai 1859.

« A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

« Monsieur le Ministre,

« Dans les circonstances actuelles, où toutes les préoccupations doivent être portées vers le succès de nos armes, où le patriotisme de nos industriels doit s'exalter à la pensée de pouvoir contribuer à ces succès par les sacrifices que réclame le maintien des manufactures, conditions si essentielles au bien être de la classe ouvrière, je viens supplier Votre Excellence de vouloir bien examiner le moment n'est pas venu pour le Gouvernement de l'Empereur, en vue de laisser à ces sentiments toute leur expansion, de s'expliquer de nouveau sur la question d'une enquête commerciale et de la levée des prohibitions, à époque fixe, question qui passionne

beaucoup les esprits dans la circonscription de la Chambre de commerce de Lille.

« Si, dans les temps calmes, il peut paraître quelquefois utile de sonder les forces de nos industries, pour mettre nos tarifs de douanes en harmonie avec leur progrès, Votre Excellence Monsieur le Ministre, a sans doute apprécié déjà qu'une pareille épreuve, qui met en question les conditions d'existence des industriels, emprunterait aux circonstances actuelles un caractère d'inopportunité que je n'ai pas besoin de taire ressortir.

« Ce que je crois ne pas devoir taire à Votre Excellence, c'est qu'aussi longtemps qu'il ne sera pas donné aux représentants légaux et immédiats de l'industrie, aux Chambres de commerce, de pouvoir rassurer les manufacturiers sur les intentions du Pouvoir, en leur permettant d'envisager l'avenir avec une entière confiance, l'utilité du concours que ces Chambres peuvent prêter au Gouvernement sera forcément amoindrie, et cela, dans le moment même où il importerait le plus de concilier au Pouvoir toutes les sympathies.

« Permettez-moi donc, Monsieur le Ministre, d'espérer de pouvoir bientôt soumettre à la Chambre que j'ai l'honneur de présider, et porter en son nom, à la connaissance des manufacturiers de sa circonscription, des paroles rassurantes, une nouvelle expression de la bienveillante protection du Gouvernement de l'Empereur en faveur des principes qui ont prévalu dans notre législation commerciale, et en même temps un nouvel appel à une participation sympathique au développement de la richesse publique et de la grandeur du pays.

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, l'expression respectueuse de ma haute considération et de mon entier dévouement.

« Le Président de la Chambre de Commerce de Lille, » Fréd. KUHLMANN. »

« Paris, 11 mai 1859.

« Messieurs, » Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 2 de ce mois, vous appelez

mon attention sur la situation actuelle de l'industrie, et vous demandez si, en présence des préoccupations dont la guerre est l'objet, le gouvernement de l'Empereur ne jugerait pas opportun de rassurer les esprits au sujet de l'enquête qui devait précéder la levée des prohibitions, et de l'époque fixée pour la mise en vigueur de cette modification de notre régime douanier.

« Permettez-moi d'abord, messieurs, de rappeler ici comment le gouvernement a procédé dans la question du retrait des prohibitions.

« Dès 1834, on avait pensé qu'il était possible de lever les prohibitions, et cependant un petit nombre seulement fut alors rayées de nos tarifs ; l'expérience avait prouvé que cette mesure avait été sans dommage pour notre industrie. L'enquête à laquelle il fut procédé à la fin de cette année, 1834, démontra que même pour les esprits les plus timides, le régime de la prohibition ne devait pas se perpétuer ; des délais plus ou moins longs, voilà à quoi se bornèrent les vœux de ceux qui se montraient le plus hostiles à la réforme projetée.

« Ces vœux ont été largement satisfaits ; car vingt-cinq ans se sont écoulés depuis l'enquête de 1834.

« Cependant, à différentes reprises, l'industrie a été avertie des intentions du gouvernement. Ainsi un projet de loi, présenté le 21 mars 1847, à la Chambre des Députés, demandait la suppression de quelques prohibitions.

« D'un autre côté, en 1851, à l'occasion de la discussion d'une proposition qui tendait à un changement radical de tout notre système douanier, le ministre des finances déclara que notre tarif contenait des prohibitions surannées et qu'il fallait les faire disparaître.

« Après ces avertissements répétés, après les succès éclatants que l'industrie avait obtenus aux Expositions universelles de Londres et de Paris, le gouvernement de l'Empereur jugea que le moment était arrivé d'inaugurer un régime adopté par tous les peuples qui nous entourent, et plus convenable pour les industries devenues adultes que le régime de la prohibition.

« Cependant, par un esprit de conciliation et

aussi par un désir sincère de sauvegarder les intérêts légitimes de l'industrie, le gouvernement ne fit pas de difficulté de remplacer par des droits de 30, 35 et même 40 %, les tarifs qu'il avait proposés pour les tissus de laine, les tissus de coton, et les vêtements confectionnés. De plus, sur les réclamations de certaines Chambres de Commerce, il promit de procéder à une enquête, afin de mieux constater encore le degré de protection réellement nécessaire à nos diverses industries ; enfin, il ajourna à 1861 la levée des prohibitions.

« Le gouvernement avait l'intention de commencer vers le mois d'octobre prochain, l'enquête pour l'examen des produits à l'égard desquels le projet de lever la prohibition semble ne devoir soulever aucune contestation sérieuse ; ces produits sont au nombre de dix-sept.

« A la suite de cette enquête, c'est-à-dire en 1860, le corps législatif aurait été saisi du projet de loi spécial à ces divers produits, pendant la même année on aurait procédé à l'enquête relative aux articles plus vivement contestés, qui, vous le savez, comprennent les industries textiles, de telle sorte que pour celles-ci, le projet de loi peut être présenté en 1861.

« Mais le gouvernement reconnaît sans difficulté que les complications récentes de la politique extérieure rendent inopportune l'étude de cette réforme douanière. Il est naturellement amené à ajourner l'enquête, et par cela même la solution de la question du retrait des prohibitions. Le programme que l'administration s'était tracé, et la date de juillet 1861, qu'elle avait fixée, se trouvent donc modifiés par les événements.

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, » Signé : ROUBER. »

Il y a eu vendredi, 13 mai, un demi-siècle que l'armée française triomphante a fait son entrée à Vienne, capitale de l'empire d'Autriche (13 mai 1809).

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 18 MAI 1859.

LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR DU PRINCE.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

« Oui, ce sont bien elles, » lui disait une voix intérieure.

Dans celle de droite, il retrouvait la dame de Liljeholm, l'autre était le page, aujourd'hui ravissante jeune personne.

En passant près de Litholf, elles le remarquèrent.

La dame de Liljeholm se pencha un peu en avant, comme pour s'assurer que ses yeux ne la trompaient point. Reconnaisant Litholf, elle lui fit de la main un gracieux salut.

Elle voulait lui parler : la rapidité de la voiture l'en empêcha. L'autre dame, au contraire, baissa son voile ; mais Litholf remarqua qu'une légère rougeur colorait ses joues.

(Reproduction interdite).

« Qui sont ces dames ? demanda-t-il à un passant, quand la voiture se fut éloignée.

— Je ne le sais pas.

— Si vous voulez m'écouter, je vais vous l'apprendre, répondit au même instant une voix rude. Litholf, se retournant, aperçut le même homme qu'il venait de voir chez Reuterholm.

« Mon nom est Daniel Vincetti, et je suis Allemand.

— Ces dames, qui sont-elles, monsieur ?
— Celle de droite est mademoiselle de Rudenskold, Malla, comme l'appellent ses amis ; l'autre est mademoiselle Elise Alstern, la plus séduisante beauté de la cour. Si vous désirez vous rencontrer avec elles, suivez-moi ; je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous en procurer l'occasion.

— Serait-ce possible ?
— Comme je vous le dis. Vous me suivez ?
— Oui, sur-le-champ.

Litholf n'occupait plus les deux pièces où il avait passé sa première nuit à Stockholm. Les mêmes personnes qui l'y avaient si mystérieusement introduit étaient revenues le lendemain matin, et, quittant avec elles cet asile, il était allé s'installer à l'Hôtel de France, dans la Reggerings-Gata.

Daniel le conduisit dans une des plus grandes et des plus belles maisons de la même rue. Après avoir traversé une petite cour, ils montèrent, par un escalier étroit, dans un aile de bâtiment de peu d'apparence. Là, Daniel pria son compagnon de l'attendre dans le premier salon, en lui promettant de revenir bientôt.

Litholf ne trouva rien d'étonnant à cette demande. Il ne connaissait pas, il est vrai, celui qui la lui faisait ; mais il avait remarqué que

Reuterholm le traitait avec certains égards ; pour un homme complètement étranger dans la capitale, cette connaissance n'était donc pas à dédaigner. D'ailleurs Daniel avait promis de le présenter aux deux dames : c'était une preuve qu'il fréquentait la haute société. Litholf s'assit donc gaiement dans un coin du sofa.

Quant à nous, suivons Daniel.

Nous le retrouvons dans une pièce meublée avec luxe, debout près d'une petite table, sur laquelle il appuie la main, tandis qu'il frappe tout doucement du pied sur le parquet.

Un vieux domestique à la tête grise entre aussitôt.

« Casal, dis que l'on attelle et qu'on m'attende dans la rue.

— Tout de suite, monsieur.
— Prépare ma toilette ; j'arrive à l'instant. » Le vieillard restait là immobile et muet.

« Un étranger m'attend dans le petit salon. Fais-lui servir quelques rafraichissements.

— Enfin, j'ai donc trouvé ce que j'ai cherché si longtemps, murmura Daniel, resté seul. Mes efforts n'ont pas été vains... mais combien il me reste encore à faire.

Il poussa un ressort, et le dessus de la table se souleva. C'était un bureau imaginé par lui-même et renfermant tout ce qui est nécessaire pour écrire. Le regard de Daniel s'arrêta sur un paquet déposé dans une case.

Il était enveloppé d'un papier gris sur lequel on lisait : « A remettre cacheté au duc-régent après ma mort. »

On voyait çà et là quelques traces d'un cachet rompu. Un petit bout d'une ficelle coupée était encoché à côté du paquet.

Daniel l'ouvrit ; et, avec un sombre sourire

qui témoignait d'une satisfaction équivoque, il parcourut des yeux les papiers qu'il renfermait, s'arrêtant surtout sur quelques-uns d'entre eux.

« Ils sont authentiques, dit-il, en les remettant sous leur enveloppe, et leur possession me rend presque heureux ; pourtant ils ne prouvent que mon malheur. Quelle chose étrange que notre cœur !

— Il faut que je lui écrive... Non, laissons-la souffrir ; la souffrance purifie le coupable ; c'est un purgatoire après lequel vient le paradis.

— Mais n'a-t-elle pas assez souffert ? Oh ! oui, il faut que je lui écrive. »

Il s'assit à son pupitre.

« Ma chère amie, écrivit-il, j'ai trouvé ce que je cherchais depuis si longtemps. Les papiers sont sous mes yeux, parfaitement en règle. Tu sais que je m'y entends. Ce n'est pas tout, mon amie : les circonstances m'ont fait rencontrer le fils dont tu as si longtemps ignoré le sort, ton fils perdu, pourrais-je dire. Je l'ai vu, je lui ai parlé. Son extérieur est mâle et vigoureux, son cœur bon et noble. Sa vue, douloureuse pour moi, te rendra heureuse. Hélas ! ce qui l'honore ne fait que mon déshonneur. Décide toi-même quelles mesures il faut prendre pour lui préparer un avenir. Je saurai faire en sorte d'être instruit de tout sans que personne me connaisse... »

Sa lettre terminée, il la cacheta, ainsi que quelques autres papiers.

Ses traits étaient contractés par une sombre douleur, et de son œil, où brillait une fierté sauvage, s'échappait, comme du cratère d'un volcan, le feu de son âme.

« A ma toilette ! » s'écria-t-il, interrompant soudain le cours de ses pensées.